

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3161)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL186

présenté par
Mme Limon, rapporteure

ARTICLE 14

À la deuxième phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« tuteur et celui du conseil de famille doivent être recueillis »

les mots :

« conseil de famille doit être recueilli ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.